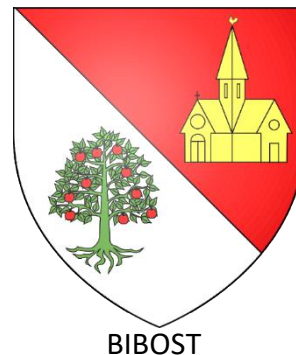


La Cueillette

LE PLEIN D'ACTUALITÉS DANS VOTRE PANIER – Mai 2025



La fête des conscrits des classes en 5



La fête des classes en 5 a rassemblé 42 conscrits qui ont su animer notre village, accompagnés joyeusement par les habitants de Bibost et des villages alentours. Nos aînées, Antonia Bonnard et Claudia Bressand ont profité du confort d'une belle traction des années 50. Les bébés ont participé à leur premier défilé. Et le président Damien Rozier a organisé de main de maitre la journée dans son magnifique costume de Jules César. Retrouvons la classe en 5 pour leur concours de pétanque du vendredi 20 juin !

L'état civil

Décès : MICHEL Nicole, le 5 mai 2025 à Lyon

L'agenda

Conseil municipal
le lundi 2 juin, à 19h30

Fête de l'école et Kermesse
le vendredi 13 juin
organisées par l'école et l'APE

Messe
le samedi 14 juin à 18h

Concours de pétanque de la classe en 5
le vendredi 20 juin à 18h30

Fête de la Vogue
du vendredi 8 août au dimanche 10 août
organisée par les Jeunes Vogueurs

➤ La commémoration du 8 mai 1945



Le 8 mai 2025, Franck Chaverot, maire, accompagné de conseillers municipaux et de Théo a déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts.

Souvenons-nous des soldats de Bibost et d'ailleurs qui ont donné leur vie pour libérer la France occupée par les nazis.

➤ Un nouveau titre de champion de France pour des jeunes de La Poussette Boule

L'équipe U15 du département du Rhône a gagné la compétition Omnium de Boules Lyonnaises au niveau national.

L'Omnium est une compétition comprenant des épreuves de tirs, de points et des parties classiques de boules lyonnaises. C'est donc une compétition nécessitant des qualités polyvalentes.

C'est ce qu'on su rassembler les 6 joueurs de l'équipe dans laquelle on compte 4 licenciés du club de Bibost : Maelys Coquard, Maxime Badinand, Kevin Chaux et Timéo Sage.

Félicitations à toute l'équipe et à leurs entraîneurs Olivier Badinand et Emmanuel Sage.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, à la mairie,
le 12 mai 2025 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire

Présents : Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Sandrine MARVALIN-GEANT, Jean-Philippe CHAUX, Thierry BEAU, Éric BLANC, Frédéric BONNARD, Sophie BOUVARD, Elodie GIDON, Didier GOUTTE, Laurent MARION, Josette RAYMOND, Valérie ROZIER.

Excusé : René MICHEL (pouvoir donné à Laurent MARION),

1 Désignation du secrétaire de séance

- *À l'unanimité des membres présents, Mr Jean Philippe CHAUX est désigné comme secrétaire de séance.*

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 avril 2025

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 07 avril 2025, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- *En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Sophie BOUVARD (secrétaire de séance du Conseil municipal du 07/04/2025) à signer le procès-verbal de séance.*

3 Délibération demande d'attribution par la région d'un barnum

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la Région Auvergne Rhône Alpes offre un barnum de 3 m x 3m aux communes de moins de 2000 habitants, destiné aux activités associatives. Ce matériel pourrait être mis à disposition de l'ensemble des associations de la commune.

Un dossier de demande d'attribution doit être déposé, pour l'obtention du barnum, accompagné d'une délibération du Conseil Municipal.

- *Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande d'attribution d'un barnum auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.*

4 Délibération approbation du rapport 2024 du Siemly

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable élaboré par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse vallée du Gier. Il explique que ce rapport donne de nombreux éléments relatifs au prix, au nombre de foyers, aux volumes facturés mais apporte également des précisions quant à la qualité de l'eau via des indicateurs de performance. Après que chacun en ait pris connaissance, il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce rapport.

- *Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Siemly à l'unanimité des membres votants*

RAPPEL :

La loi d'accélération de la production des Énergies Renouvelables (EnR), adoptée le 10 mars 2023, confère aux communes un rôle central dans la planification de la transition énergétique.

En effet, les municipalités sont chargées de définir sur leur territoire des zones d'accélération pour les énergies renouvelables,

Cette loi vise à accélérer le déploiement de sites de production d'énergies renouvelables en organisant la planification, en identifiant des espaces adaptés aux différents projets et en simplifiant les procédures administratives. Des incitations financières pourraient être mises en place par l'Etat dans certaines situations pour encourager les porteurs de projets à privilégier les zones identifiées par les communes.

Les communes sont invitées à orienter les futurs porteurs de projets vers des zones préférentielles d'implantation, tout en veillant à l'intégration paysagère appropriée des filières et au respect des environnements naturel, agricole, forestier et culturel.

Pour autant, sur les zones d'accélération, les porteurs de projets ne bénéficieront pas d'une autorisation automatique. Des études d'impact, des enquêtes publiques et/ou des instructions administratives seront toujours nécessaires suivant le cadre réglementaire des projets en question. L'implantation en dehors des zones d'accélération restera en outre possible. Des zones d'exclusion pourront être définies ultérieurement si les zones définies par les communes permettent d'atteindre les objectifs régionaux de production des énergies renouvelables.

L'ensemble des communes de la CCPA ont préalablement défini que les productions d'énergies renouvelables concernées sont uniquement le solaire photovoltaïque ou thermique en toiture ainsi que les réseaux de chaleur. Les autres sources d'énergies renouvelables n'entrent pas dans ce dispositif.

La cartographie relative à la commune de Bibost, présentée lors de la concertation portée par la CCPA ainsi que lors du débat en conseil communautaire ne correspond pas à celle adoptée par délibération du conseil municipal de Bibost le 3 février 2025.

Considérant que peut être, ne disposant pas d'une information suffisamment précise, la population n'a pas pu pleinement s'exprimer sur le sujet ; la commune de Bibost souhaite donc relancer une concertation.

La nouvelle cartographie sera consultable sur le site internet : <http://www.mairie-bibost.fr/>

Une adresse mail dédiée à cette consultation est disponible pour recueillir les observations du public : concertationzaer.bibost@gmail.com

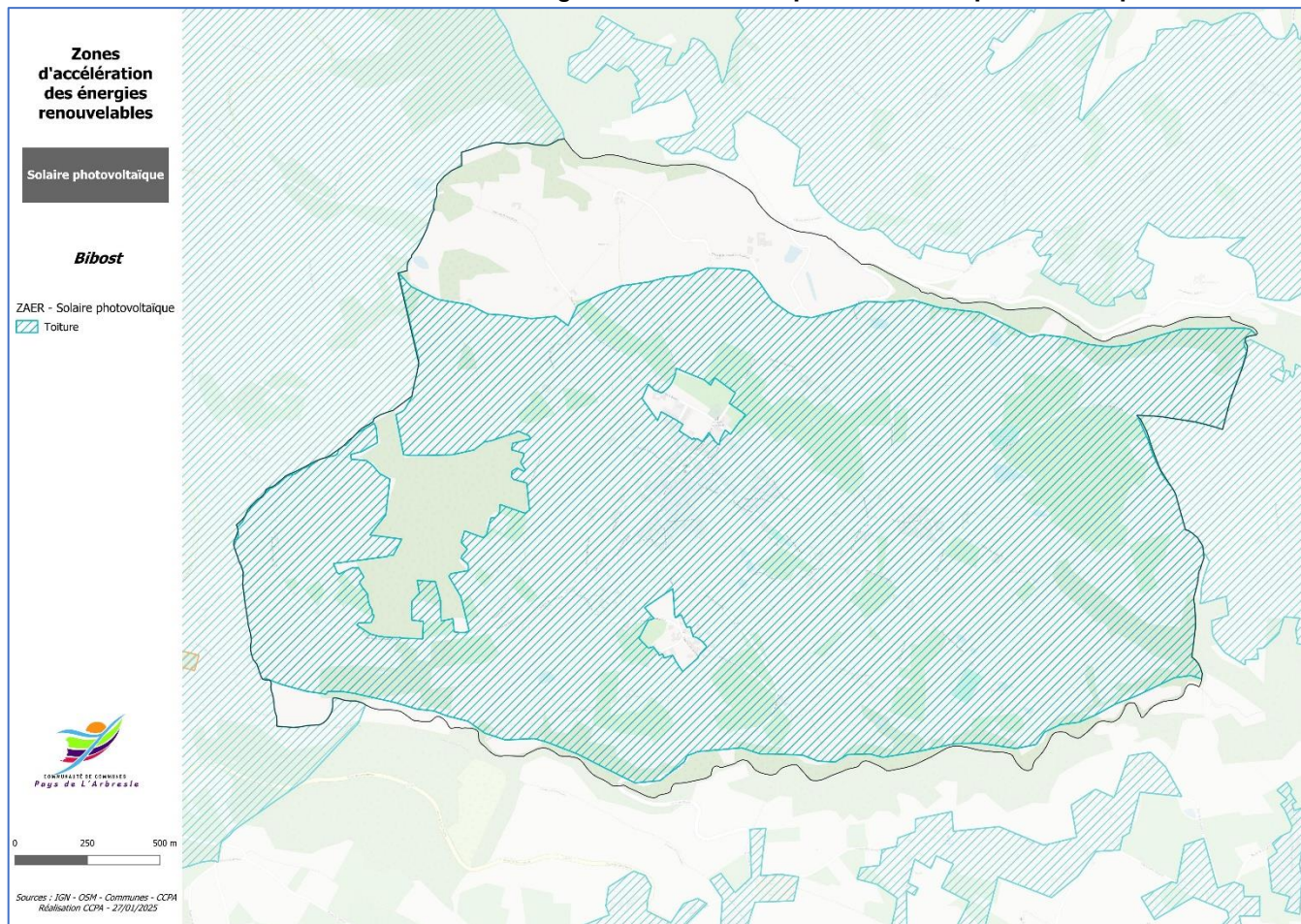
La consultation est ouverte du mardi 13 mai au 27 mai 2025.

A l'issue de cette consultation, le conseil municipal délibérera à nouveau sur la définition de ces zones.

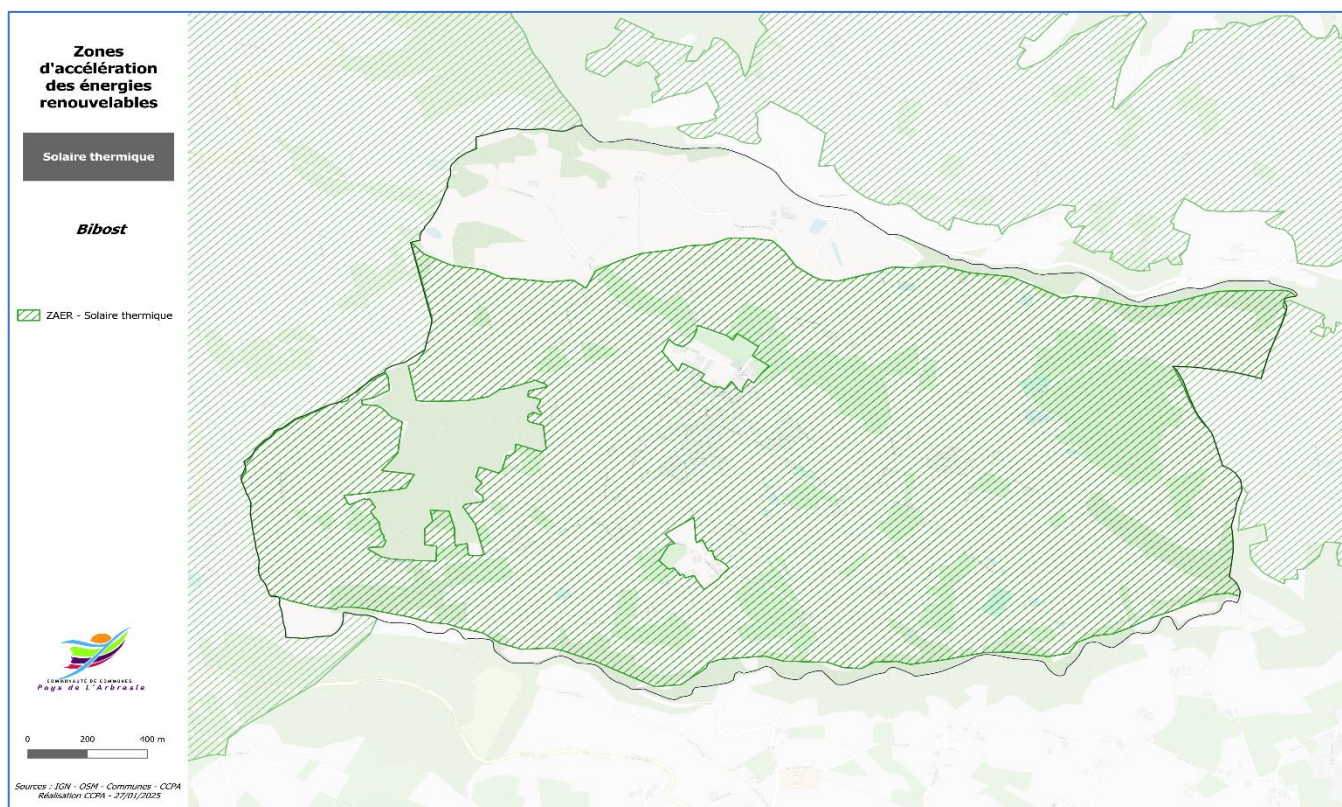
Le zonage proposé ci-dessous intègre l'ensemble de la commune en zone d'accélération d'énergie renouvelable (ZAER) en écartant :

- Les ZNIEF de type 1 (Zone naturelle d'intérêt écologique et faunistique) du secteur de Biesse et du Conan
- Les 2 périmètres de protection des bâtiments de France
- La zone boisée du crêt de la pelouse

Zone d'accélération des énergies renouvelables pour le solaire photovoltaïque



Zone d'accélération des énergies renouvelables pour le solaire thermique



La démarche performancielle proposée par le SYDER concerne l'éclairage public avec un double objectif :

- Diminuer la consommation d'énergie et les coûts de maintenance en installant du luminaire led,
- Optimiser la gestion en laissant la possibilité aux communes d'agir sur le fonctionnement (intensité, durée),
- Proposer un dispositif technique qui réponde au double enjeu de sécurité pour les riverains, mais aussi de réduction d'impact sur l'environnement.

D'après les études engagées par le SYDER, les potentiels gains énergétiques (environ 50% de gain) dégagés par cette démarche performancielle pourrait permettre d'amortir sereinement l'investissement sur une durée de 15 ans.

Les travaux seraient réalisés courant 2026.

- A l'unanimité des membres votants le conseil municipal autorise Mr Le Maire a engagé la commune sur la démarche performancielle avec le SYDER.

Monsieur Le Maire présente la plateforme « Pays de L'Arbresle », cette plateforme a été créée par la CCPA en 2022 afin de maintenir la dynamique de consommation locale impulsée suite à la crise sanitaire.

En ce début d'année 2025, la CCPA a décidé de relancer la plateforme, jusque-là en quête de visibilité, l'objectif étant de proposer, d'ici le mois de mai, un annuaire et un agenda représentatifs de l'offre disponible sur le territoire.

L'objectif est de permettre aux habitants du Pays de L'Arbresle de mieux connaître leur territoire, ses commerces, ses artisans et ses associations ainsi que les petits et grands événements qui s'y déroulent.

Les professionnels ou les associations du Pays de L'Arbresle, pourront profiter d'une meilleure visibilité en s'inscrivant gratuitement pour apparaître sur l'annuaire de la plateforme Mon Paysdelarbresle.fr. Les événements pourront être partagés dans l'agenda.

Les habitants du territoire, pourront également utiliser l'annuaire, le blog ou l'agenda pour savoir en quelques clics : que faire ce week-end ? ou quel nouveau restaurant tester ?

Grâce aussi à cette interface, les habitants pourront retrouver les artisans et producteurs locaux à proximité de leur domicile



Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :

DP0690222500005 : remplacement des menuiseries en bois et de la porte d'entrée par des menuiserie en aluminium gris foncé. Remplacement de la chaudière au fuel par une pompe à chaleur – sans opposition le 11/04/2025
SENECLAUSE Caroline 37 chemin des Chevriers

DP0690222500006 : Elargissement du balcon existant avec pose d'un garde-corps – sans opposition le
GONNON Christian 507 chemin du Planin

DP0690222500007 : réalisation d'une pergola à lames orientables pour couvrir la terrasse, éclairage sous pergola – sans opposition le 25/04/2025
LARDELLIER Mathieu 25 place Marcel Second

DP0690222500008 : Changement de couleur des volets + portes repeint en gris anthracite. Re jointement du mur en pierre façade principale ainsi côté route, enduisage du mur côté cour – sans opposition le 12/05/2025
COFFINET Maxime 69 route de Saint Julien 69690 BIBOST

DP0690222500009 : Pose d'un volet roulant solaire de couleur marron sur fenêtre d'une dimension de 1.80mX1.26m et donnant sur la voie « grande rue » - sans opposition le 12/05/2025
RAY Francia 123 grande rue 69690 BIBOST

Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT :

Notre agent technique, Mr Jean Michel Farjot est arrêté jusqu'au 6 novembre 2025 pour longue maladie.
Un recrutement est en cours pour cette durée déterminée.

Commission Environnement par Jean Philippe CHAUX :

Un bilan du piégeage du frelon asiatique sera réalisé début juin. Les piégeurs seront sollicités pour rapporter leurs pièges afin qu'un comptage soit établi. Le piégeage sera renouvelé l'an prochain.

Commission Voirie par Frédéric BONNARD :

La réfection des voiries Chemin du Planin, Chemin des Angelots, Chemin des Chevriers et Chemin des Marronniers va commencer d'ici mi-mai.

Le coût total des travaux est de 166 812.10 € HT.

Le Siemly prend en charge : 3449.60€ HT (Suite aux travaux sur le réseau d'eau potable)

La CCPA prend en charge 79 110.85€ HT (dont une partie correspond aux travaux de réseau d'assainissement)

Reste à charge pour la commune de BIBOST : 84 251.65€ HT

Commission enfance jeunesse par Laurent MARION :

Une réunion avec l'ACM de Bessenay est prévue le 28 mai pour faire un point financier sur les participations communales.

Commission bâtiments par Didier GOUTTE :

Les Travaux du centre d'animation ont démarré comme prévu ce 12 mai.

Mr le Maire remercie les personnes venues aider au déménagement du centre d'animation et remercie la commune de St Julien sur Bibost pour avoir accepté de mettre à disposition leur salle pour les associations bibolandes pendant la durée des travaux.

La cantine est transférée à la Mairie, la transition se déroule dans de bonnes conditions.

Commission fleurissement par Josette RAYMOND :

L'achat des fleurs pour fleurir la commune va être fait d'ici la fin du mois de mai.

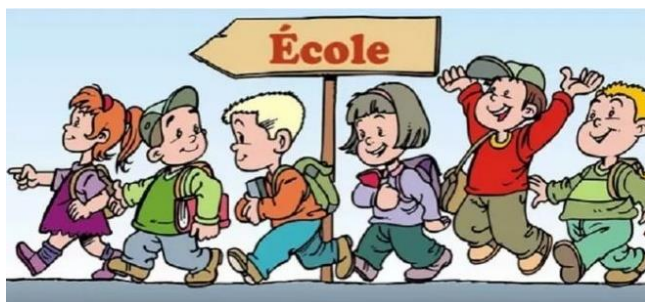
La séance est levée à 21h20

INFORMATIONS :

Mr Jonathan Géry député de la 8^{ème} circonscription, tiendra une permanence le vendredi 6 juin de 10H à 18H sur [le parking du centre d'animation](#).

INFORMATIONS DE BIBOST

➤ La fête de l'école et la kermesse, le vendredi 13 juin, au Tram.



A 18h, la fête de l'école commencera par la traditionnelle chorale. Ensuite, ce seront les grands défis parents-enfants animés par l'équipe enseignante. L'APE prendra le relais pour sa traditionnelle kermesse, suivi de la tombola (tickets en vente auprès des enfants de l'école).

Avant de se quitter, les participants partageront un verre pour un moment festif et convivial.

Tous les biboland(e)s sont invité(e)s à fêter la fin de l'année scolaire comme il se doit !

➤ Le concours de pétanque des classes en 5, le vendredi 20 juin

La classe en 5 organise un concours de pétanque en doublettes, le vendredi 20 juin, à 18h30, au Tram.

Buvette et restauration sur place.

Les conscrits en 5 nous attendent pour passer un agréable moment !



➤ La fête de la vogue.



Les Jeunes Vogueurs nous communiquent les dates de la fête de la vogue :

- Vendredi 8 août : concours de pétanque,
- Samedi 9 août, le soir : repas suivi d'un bal,
- Dimanche 10 août : concours de boules lyonnaises, par la Poussette Boules.

On note les dates.

D'autres infos sur la Fête de la Vogue nous seront communiquées prochainement.

➤ Chiens errants

Ne laissons pas divaguer nos petits compagnons. On les garde à la maison ou on les promène en laisse.

L'article R. 622-2 du Code pénal stipule qu'il est interdit de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes. Le non-respect de cette règle est passible d'une contravention pouvant aller jusqu'à 150 euros.



➤ Halte aux excréments d'animaux sur les lieux publics !



Nom d'un chien ! Il n'est pas rare de voir la voie publique polluée de déjections canines. Si vous ne ramassez pas les crottes de votre chien sur un trottoir ou dans un jardin public, cela peut vous coûter bonbon. Cette infraction est passible d'une contravention au minimum de 35 €.

Tout propriétaire est tenu de ramasser les déjections canines sur l'espace public (trottoirs, espaces verts, jeux publics...). Par mesure d'hygiène.

Au fait ! Merci aux propriétaires de chevaux d'être aussi vigilants !

INFORMATIONS DU PAYS DE L'ARBRESLE

➤ La nuit du conte, le samedi 14 juin



Pour sa 9ème édition, la Nuit du Conte aux Carrières de Glay revient le 14 juin 2025 de 18h à 1h.

Vous pouvez réserver vos places sur "Hello Asso" dès maintenant.
(Attention, nombre de spectateurs limités à 1500)

Organisée par l'association la Nuit du Conte en coopération avec des bibliothèques et des mairies du Pays de L'Arbresle et du Beaujolais Pierres Dorées.

➤ Covoiturez, partagez et économisez au Pays de L'Arbresle

Dans le Pays de L'Arbresle, on encourage la mobilité partagée avec le service **En Covoit'** Rendez-vous via l'appli **Karos**

Conducteurs, on pense à vous !

13 aires de covoiturage sont à votre disposition sur le territoire pour faciliter vos trajets.

Et pour les passagers ? Un trajet de 5 à 30 km ne coûte que 0,50€ grâce à la subvention de la CCPA !



Le covoiturage, c'est aussi bon pour la planète : jusqu'à 50 % de réduction des émissions de CO₂
Et profitez de 6 km de voie réservée sur l'axe M6 en direction de la Métropole de Lyon !

Intéressé(e)s?

Téléchargez l'application **Karos** et rejoignez le mouvement !

Plus d'infos sur www.paysdelarbresle.fr

➤ Les ateliers numériques TUCLICOU de juin à août

Inscription par téléphone auprès du conseiller numérique : 07 61 83 51 33



ATELIERS NUMÉRIQUES « TUCLICOU »

En groupe restreint à la **Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle**
117 rue Pierre Passemard, L'Arbresle

Durée : 1h15 ou 1h30

- **Mardi 10 juin, 9h30 ou Jeudi 12 juin, 9h30 (1h30)**
Internet c'est quoi ? - sur PC ou smartphone
- **Mardi 17 juin, 9h30 ou Jeudi 19 juin, 9h30 (1h15)**
Retoucher ses photos sur Windows - sur PC
- **Mardi 24 juin, 9h30 ou Jeudi 26 juin, 9h30 (1h30)**
Utiliser Google drive - sur PC ou smartphone
- **Mardi 1^{er} juillet, 9h30 ou Jeudi 3 juillet, 9h30 (1h30)**
Nettoyer son PC - sur PC
- **Mardi 8 juillet, 9h30 ou Jeudi 10 juillet, 9h30 (1h30)**
Atelier PIX (situer ses compétences numériques)
- **Mardi 15 juillet, 9h30 ou Jeudi 17 juillet, 9h30 (1h15)**
Mettre son ordinateur Windows à jour (Windows Update) - sur PC
- **Mardi 22 juillet, 9h30 ou Jeudi 24 juillet, 9h30 (1h30)**
Les cookies c'est quoi au juste ?
- **Mardi 29 juillet, 9h30 ou Jeudi 31 juillet, 9h30 (1h15)**
Installer une application avec Microsoft store - sur smartphone
- **Mardi 5 août, 9h30 ou Jeudi 7 août, 9h30 (1h15)**
Créer son compte ANTS - sur PC

LA PAGE DU SITRAIVAL

Syndicat mixte d'élimination de Traitement et de Valorisation des Déchets Beaujolais Dombes

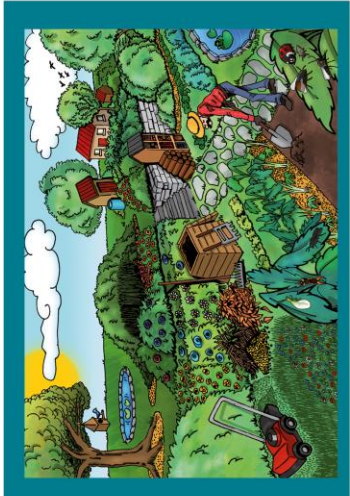
- Valorisons nos déchets verts



Sytraival
des déchets réinventés



FLASH INFO



Les déchets verts - résidus de tontes, feuilles mortes, branchages - sont des ressources à valoriser !
Leur gestion adaptée permet de réaliser des économies et de gagner du temps d'entretien de vos espaces verts.

10 fiches conseils pour faire de vos déchets verts des trésors



à télécharger gratuitement
sur le site du SYTRAIVAL





Financé par
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie
Développement
Durabilité et
Transition



VALTOM



FREDON
FRANCE



Sytraival
des déchets réinventés

www.sytraival.com

- Consigne de tri



Sytraival
des déchets réinventés



FLASH INFO

Zoom sur

LES REFUS DE TRI
dans les contenants jaunes

Mai 2025



Ces déchets ne sont pas des emballages et ne doivent pas être jetés dans un bac jaune !



Les papiers à poncer, gants en latex, serviettes en papier et mouchoirs usagés sont à jeter avec les ordures ménagères !



Retrouvez toutes les consignes de tri sur le site du SYTRAIVAL, dans la rubrique [collecte sélective](#)



sytraival.com